

Objet : Approbation du procès verbal du Comité syndical du 28 juin 2016

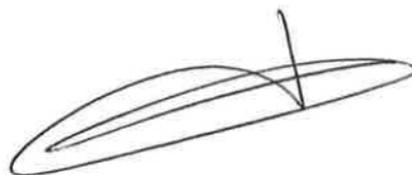
Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 28 juin 2016 est joint au présent rapport.

Il a été diffusé à l'ensemble des membres du comité syndical sous forme dématérialisée le mercredi 19 octobre en même temps que le présent rapport par voie de téléchargement à partir du site extranet Sharepoint du Syndicat accessible notamment via la page suivante : www.sieml.fr/reunions-statutaires/

Sous réserve que ce compte rendu ne fasse pas l'objet de remarques, il vous est demandé de bien vouloir l'adopter.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 28 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à 10 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Ecoflant sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président.

L'état des présents et représentés est joint en annexe 1 :

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance. M. DAVY, président, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

1- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 avril 2016

Le compte-rendu en version dématérialisée a été mis à la disposition des membres du comité syndical le 21 juin 2016.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, après correction d'une erreur dans la façon d'orthographier le nom d'un des membres du comité syndical.

2- Adhésion à l'association Air Pays-de-la-Loire

Le comité syndical s'est prononcé en faveur de l'adhésion du Siéml, pour un montant annuel de 12 000 €, à l'association Air Pays-de-la-Loire et a désigné M. Philippe Bolo et M. Thierry Tastard en tant que représentants titulaire et suppléant.

Air Pays de Loire est une association agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.

Elle assure à ce titre plusieurs missions :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique,
- l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Internet www.airpl.org
- celle d'opérateur technique du DROPEC (Dispositif régional d'observation partagée de l'énergie et du climat), créé par l'Etat, l'Ademe et la Région.

Air Pays de Loire a élaboré et mis en œuvre BASEMIS, l'inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. Cet inventaire est utilisé par les services de l'État et des collectivités dans le cadre de la réalisation de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

L'accès à ces informations est indispensable au Siéml pour développer le conseil en planification énergétique auprès des EPCI et l'accompagnement de ces derniers à la réalisation des PCAET. Les données ont en effet un degré de précision très fin, tant sur le détail géographique que sur les différents types de consommations et productions d'énergies, les secteurs économiques et les données de contexte.

Enfin, cette adhésion permettra d'initier une collaboration sur des projets liés à la transition énergétique, notamment l'élaboration d'un outil commun de planification énergétique sur la région.

Délibération adoptée à l'unanimité

3- Adhésion à l'association Amorce

Le comité a examiné le projet d'adhésion à AMORCE, association nationale qui fédère des communes, des intercommunalités, des syndicats mixtes, des régies, des SEM, des départements, des régions, ainsi que des entreprises et institutions partenaires, compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Pour le Siéml, l'avantage d'une adhésion est de bénéficier d'un vaste panel de services et d'outils, comme l'accès à de nombreuses informations techniques et des conseils juridiques, à un service de renseignement et d'accompagnement sur ses thématiques d'actions mais également à la possibilité de participer à un réseau d'échanges professionnels.

L'adhésion est estimée à 1800 € HT pour 2016. MM. Philippe Bolo et Thierry Tastard ont été désignés comme les représentants titulaire et suppléant du Siéml au sein des instances d'Amorce.

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Compte de gestion 2015 du SIEMML

M. Jean-Paul Boisneau a présenté le compte de gestion 2015, tel que transmis par le receveur. Il est accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Il concerne le budget principal et le budget annexe dédié aux IRVE. Le compte de gestion étant conforme aux écritures du Siéml, il n'a pas appelé d'observation ni de réserve et a été adopté préalablement à la présentation du compte administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Compte administratif 2015

M. Jean-Paul Boisneau, vice-président en charge des finances, a présenté les résultats de l'exécution budgétaire 2015 et a procédé à l'examen du compte administratif. Le budget principal montre que les dépenses globales de fonctionnement, à hauteur de 6,6 M€ hors prélèvement, ont été réalisées à concurrence de 90 % des inscriptions faites aux budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2015. Elles sont globalement en hausse de 6,3 % sur celles de 2014, et ce malgré la baisse des charges financières de l'ordre de 11 %.

L'excédent de fonctionnement global, avec 16,005 M€, est légèrement inférieur à celui de 2014 et l'excédent propre de l'exercice hors résultat reporté est en recul de près de 900 K€ soit – 6 % compte tenu de la baisse d'une part de la TCCFE et d'autre part de la redevance R2.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) 2015 avec 11,641 M€ a diminué de 2 %, soit -0,220 M€. La section d'investissement, avec 57,766 M€ de dépenses pour 52,839 M€ de recettes, laisse apparaître un déficit brut de 4,927 M€. L'excédent brut global de 11,077 M€, compte tenu des restes à réaliser de - 5,803 M€, laisse un nouvel excédent net de clôture de 5,274 M€.

La balance du budget principal est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	16 004 700,47 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 4 927 393,21 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		29 000 281,99 €
➤ Recettes :		23 196 957,30 €
▪ Soit	:	- 5 803 324,69 €
• excédent net	:	5 273 982,57 €

Le budget annexe IRVE est ouvert depuis le 1er janvier 2015. Les seules dépenses enregistrées ont été celles relatives au transfert des études du budget principal pour 64 600 € HT et aux premières factures d'investissement. En recette il a été comptabilisé la subvention provenant du budget principal pour le financement des études à hauteur de 64 600 €.

La balance du budget IRVE est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	€
• déficit d'investissement de clôture	:	- 32 249,40 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		18 000,00 €
➤ Recettes :		19 000,00 €
Soit	:	+ 1 000,00 €
• Déficit net	:	- 31 249,40 €

A la suite d'une présentation détaillée de l'exécution financière 2015 des deux budgets, M. Jean-Paul Boisneau, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2015, a conclu ses propos en présentant la balance générale des deux budgets consolidés :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	16 004 700,47 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 4 959 642,61 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		29 018 281,99 €
➤ Recettes :		23 215 957,30 €
▪ Soit	:	-5 802 324,69 €
• excédent net	:	5 242 733,17 €

M. Verchère a souhaité avoir un retour des premières installations de bornes électriques. M. Adrien Denis, vice-président en compétence sur le domaine, a expliqué que le départ du déploiement a été timide, notamment à cause des retards pris dans les raccordements, Enédis n'ayant mis qu'une seule personne sur ce projet.

Le compte administratif a été adopté pour l'exercice 2015. M. Davy, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

6- Affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2015, les membres du comité syndical se sont prononcé sur l'affectation des résultats.

Pour le budget principal :

au titre des exercices antérieurs :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 16 juin 2015 2 292 131,64 €.

au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- 13 712 568,83 €.

soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **16 004 700.47 €.**

Le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 12 841 407 €, les affectations des résultats suivantes ont été retenues :

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

hors restes à réaliser (D) ----- 4 927 393,21 €.

Solde des restes à réaliser en investissement

- (E) Déficit ----- 5 803 324,69 €.

soit :

I - Affectation obligatoire

Besoins à couvrir (D + E) ----- 10 730 717,90 €.

II -Affectation complémentaire pour annulation d'emprunt 2015 533 000,00 €.

III -Affectation complémentaire pour annulation d'emprunt Fctva 2016 1 921 000,00 €.

IV - Affectation complémentaire 2 500 000,00 €

dont : Annulation Emprunts 2016 : 991 380 €

Travaux compl. et Equipts 2016 : 1 508 620 €

V - TOTAL à affecter en investissement (I + II + III + IV) -----	15 684 717,90 €.
VI – Report du solde en recettes de fonctionnement -----	319 982,57 €.
VII – Total (V + VI)-----	<u>16 004 700,47 €.</u>

Comme le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 16 004 700,47 €, il a été décidé d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement 15 684 717,90 € nécessaires d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 10 730 717,90 € et d'autre part, pour financer les annulations d'emprunts 2015 et 2016 pour respectivement 533 000 € et 2 912 380 € ainsi que les investissements complémentaires 2016 en travaux et équipements pour 1 508 620 €. Pour la section de fonctionnement et le compte 002, 319 982,57 € ont été reportés en recettes.

Pour le budget annexe IRVE :

au titre des exercices antérieurs :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 16 juin 2015 NEANT

au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- NEANT

soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **NEANT**

Le besoin de fonctionnement de la section d'investissement (ligne 001) s'élève à 32 249,40 € tandis que le solde des restes à réaliser en investissement est de 1 000 €. L'affectation obligatoire s'élève donc à 31 249,40 €.

Comme le compte administratif 2015 ne présente pas d'excédent de fonctionnement, il a été décidé de reprendre, lors du budget supplémentaire de l'exercice 2016 au chapitre 001 en dépenses d'investissement, ce déficit de 32 249,40 € (résultat d'investissement reporté) ainsi que l'inscription des reports de 2015 pour respectivement 18 000 € en dépenses et 19 000 € en recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité

7- Budget supplémentaire 2016

Le budget supplémentaire voté pour l'exercice 2016 intègre en premier lieu les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2015. Il comporte également en nouvelles propositions des ajustements suite à la notification du Facé 2016 en investissement et des compléments liés à l'activité des services.

M. Boisneau a procédé à la présentation détaillée des ajustements à réaliser pour les deux budgets principal et annexe et pour chacune de leurs sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour le budget principal :

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 431 000 €. Elles comprennent pour 75 % l'inscription du résultat antérieur reporté pour 319 982,57 €. Les 25 % restant soit la somme de 111 017 € sont constitués :

- des pénalités sur marchés des transformateurs pour 90 778 € ;
- du remboursement sur rémunérations de personnels pour 25 000 € ;

- du remboursement de frais auprès des membres du groupement d'achat des transformateurs pour 17 700 € ;
- de la subvention ADEME au titre du financement d'un poste de CEP suite à notification pour 27 539 € ;
- de la redevance R1 Gaz pour – 50 000 €. Il est effectivement anticipé une diminution de ce poste dans l'attente des décisions qui seront prises quant au transfert éventuel de la compétence gaz à la Communauté Urbaine d'Angers.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent également à la somme de 431 000 € et concernent :

- les prestations en EPu pour 50 000 €. Suite à l'application du décret du 5 octobre 2011, dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les DT/DICT, des investigations complémentaires pourront être demandées ;
- la commission bancaire pour 5 650 € ;
- la cotisation pour l'adhésion à l'association Air Pays-de-la-Loire pour 12 000 € ;
- la cotisation adhésion à l'association AMORCE pour 2 000 € ;
- les prestations des services énergétiques pour 24 000 € dont un complément sur l'AMO achat gaz et électricité pour 15 000 € ;
- la subvention à la baisse au budget annexe IRVE pour – 36 100 € suite à un transfert d'affectation sur le budget IRVE du fonctionnement vers l'investissement de la mise en exploitation des bornes ;
- les ajustements sur les charges générales pour 19 950 € intégrant notamment la prolongation de six mois du marché des véhicules thermiques.

Le virement à la section d'investissement est ainsi fixé à 353 500 €.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants :

- l'inscription des aides du Facé : les subventions sont ajustées à la hausse de 1 431 000 € par rapport au BP 2016. Lors du vote du BP 2016, une perte sensible avait été retenue pour cette année (– 1 032 K€ par rapport à 2015 soit une inscription de 7 056 K€) compte tenu, d'une part, de l'impact de l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2014 et d'autre part de la baisse tendancielle antérieure. L'enregistrement définitif montre une hausse par rapport à 2015 de + 399 K€. Ce sont les aides liées à la sécurisation pour + 1,1 M€ par rapport au BP 2016 et + 0,8 M€ par rapport à 2015 qui ont subi le plus d'impact ;
- la reprise de l'excédent capitalisé pour un montant de 15 684 717,90 € ;
- les annulations d'emprunts à hauteur de 3 798 880 €. Le solde d'emprunts restant inscrits pour 2016 s'élève dorénavant à 3 345 120 € ;
- la TVA pour un montant global de 301 050 € suite aux ajustements des travaux liés notamment aux aides du Facé ;
- les participations des communes en matière d'éclairage public avec renforcement des réseaux pour un montant de 332 860 € ;
- l'inscription de 75 000 € suite à la notification de la subvention DREAL dans le cadre de la convention TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) ;
- la prise en compte des reports de recettes de 2015 pour 23 196 957,30 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 37 922 000 € et prennent en compte les restes à réaliser pour 29 000 281,99 €.

Les opérations votées dans le cadre du BS s'élèvent à 3 693 274,80 € et comprennent :

- les ajustements de travaux liés à la notification du Facé pour 2 094 300 € ainsi que les ajustements complémentaires tant en renforcements qu'en effacements (- 0,3 M€) et l'inscription complémentaire pour les opérations de rénovation du réseau d'éclairage public (+ 0,8 M€) ;
- l'inscription de 100 000 € au titre des études AMO pour le PCRS conformément à la décision du comité syndical du 15 mars dernier ;
- une prévision de 350 000 € dans le cadre du renouvellement du marché véhicules avec l'option d'acquisitions de véhicules gaz ;
- au vu du dynamisme du Fipee 21 pour l'exercice 2016 et conformément aux décisions prises notamment lors du comité syndical du 26 avril dernier, il est prévu une inscription complémentaire de 500 000 € ;
- les ajustements pour acquisitions de logiciels, matériels informatiques et mobiliers pour 52 000 € et la subvention d'investissement au budget annexe IRVE pour 40 922 €.
- le montant du déficit reporté à hauteur de 4 927 393,21 €.

Globalement, ce budget supplémentaire, outre la reprise des restes à réaliser 2015, comprend l'ajustement en dépenses et en recettes des programmes du Facé 2016 suite à la notification du 23 février dernier ainsi que la réduction de 3,8 M€ sur les emprunts à réaliser en 2015 et 2016 ainsi que le financement des compléments de travaux et équipements pour 1,5 M€.

Le volume de travaux inscrits pour 2016 (hors maintenance Epu) est en augmentation de plus de 2,2 M€ passant de 40,5 M€ HT à 42,7 M€ HT.

Ce budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 431 000 € et en investissement à 37 922 000 €, soit un cumul BP et BS 2016 de 20 137 000 € en fonctionnement et 98 402 000 € en investissement.

Pour le budget annexe IRVE :

Des ajustements en recettes ont été votés, à hauteur de 50 000 € et prennent en compte la diminution des recettes provenant des usagers et abonnés pour un montant de 13 900 €. L'estimation initiale basée sur l'étude du cabinet Artélia avec une projection d'abonnés de 400 pour la première année est revue à la baisse compte tenu des abonnements effectifs. Il est précisé que nous pourrions être à 50 % de ce montant en fin d'année. La diminution de la subvention du budget principal à hauteur de 36 100 € est également à prendre en compte.

Les dépenses de fonctionnement sont également ajustées à la baisse de 50 000 € et prévoient le transfert en section d'investissement pour 19 344 € de la mise en exploitation des bornes faisant partie de l'opération globale d'installation, le développement du site internet dédié pour - 12 745 €, la diminution des charges d'exploitation (énergie - abonnement et connexion) liée à la baisse envisagée du nombre des usagers pour - 9 188 €, la prise en compte de la baisse de la rémunération au titulaire du marché pour l'exploitation des bornes compte tenu de l'évolution envisagée des recettes des usagers pour - 2 723 € (rémunération calculée sur 7 % des recettes des usagers) et la réduction de 50 % du crédit de subvention inscrit pour l'aide apportée aux usagers dans le cadre de la mise en conformité du changement de cordons, soit - 6 000 €.

Les recettes d'investissement sont constituées de l'ajustement des recettes provenant de l'ADEME pour 9 672 €, la subvention d'équilibre en investissement provenant du budget principal pour

40 922 €, une écriture patrimoniale d'intégration des études en travaux pour 64 600 € et la reprise des restes à réaliser pour 19 000 €.

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 134 194 € dont 69 594 € d'opérations réelles et 64 600 € d'opérations d'ordre.

Les dépenses d'investissement s'établissent également à 134 194 € et prennent en compte le montant du déficit reporté à hauteur de 32 249,40 €, les restes à réaliser pour 18 000 €, le transfert de la section de fonctionnement de la mise en exploitation des bornes, comme évoqué précédemment pour 19 344 € et une écriture patrimoniale d'intégration des études en travaux pour 64 600 €.

Globalement, ce budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2015 et du déficit antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses et en recettes des prévisions des abonnés et usagers ainsi qu'un changement d'affectation quant à la mise en exploitation des bornes. Il s'équilibre en fonctionnement à - 50 000 € et en investissement à 134 194 €, soit un cumul BP et BS 2016 de 162 000 € en fonctionnement et 1 880 194 € en investissement.

Le budget supplémentaire consolidé a été adopté de la façon suivante, soit un cumul BP + BS 2016 de 20 299 000 € en fonctionnement et 100 282 194 € en investissement :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 381 000,00 €
- En recettes et dépenses d'investissement à la somme de .. 38 056 194,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

8- Marché de renouvellement de la flotte de véhicules du SIÉML

Le comité syndical a examiné le principe du lancement d'un nouveau marché pour renouveler la flotte de voitures du Siéml. M. Davy explique que ce dernier dispose actuellement d'une flotte de 25 véhicules de service afin de permettre aux chargés d'affaires et à certains cadres d'assurer leurs déplacements professionnels. Deux marchés en procédure adaptée ont été conclus en 2014 : la location longue durée de 17 véhicules thermiques et l'autre, la location longue durée de 8 véhicules électriques.

Le marché pour le lot thermique expirant à la fin du mois de décembre 2016, une réflexion sur le renouvellement du parc a été menée dans l'objectif de privilégier les carburants alternatifs.

Utiliser les réseaux dont le Siéml est propriétaire a été un argument essentiel en faveur des choix envisagés en matière de mobilité. Après la constitution d'une flotte électrique, il a semblé intéressant, dans la perspective du développement de la mobilité gaz, porté par la Région et rappelé dans le plan stratégique gaz, que le Siéml se tourne vers l'acquisition de véhicules GNV (Gaz Naturel Véhicule).

La filière GNV/bio-GNV a fait différentes propositions pour contribuer efficacement à la transition énergétique dans les transports : s'appuyer sur la directive européenne sur les carburants alternatifs pour organiser un maillage optimal des stations de distribution GNC/bio-GNC et GNL/bio-GNL en France,

- contenir la fiscalité sur le GNV sur une période suffisante pour accompagner le développement de ce carburant vertueux,

- reconnaître, aux véhicules GNV/bio-GNV, le statut de « véhicules propres » dans la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte,
- créer un fonds de modernisation de la flotte de poids lourds accessible aux véhicules GNV/bio-GNV.

Contrairement aux véhicules électriques ou hybrides, les véhicules GNV restent pourtant exclus du bonus écologique malgré leurs bonnes performances environnementales et le fort potentiel annoncé par l'usage du biogaz. L'absence de financements et le manque de stations d'avitaillement constituent des freins au développement de la filière.

Néanmoins, une étude sur le développement de stations GNV en Pays de Loire est actuellement à l'étude et prévoit le déploiement de 86 stations publiques GNV sur le territoire régional d'ici 2030.

M. Verchère considère que le Siéml doit absolument être moteur pour l'utilisation de carburants alternatifs et doit se montrer exemplaire en substituant une flotte GNV et /ou électrique aux motorisations traditionnelles. La question est néanmoins posée concernant la nécessité de pouvoir compter sur des stations d'avitaillement.

M. Charil répond que le projet d'installation d'une station GNV sur le site du Siéml est lancé et qu'elle aura le mérite d'être mutualisée avec d'autres entreprises, dont La Poste. La station sera installée sur le parking, à l'arrière du bâtiment.

Des questions sont posées sur l'état du marché français en matière de véhicules GNV. A l'heure actuelle, les voitures françaises équipées d'une carburant GNV sont transformées. Le sourcing réalisé montre que Fiat propose une offre de véhicules GNV d'origine. Il s'agit d'un appel d'offres relativement complexe, d'un point de vue technique. D'un point de vue économique, le marché est estimé à 350 000 €.

M. Tastard pose la question du choix de véhicules hybrides. M. Charil répond que cette solution n'a pas été retenue, d'une part parce que les véhicules coûtent plus cher à l'achat et d'autre part parce qu'elles n'ont pas un rendement global intéressant. Celui d'un petit véhicule diesel est d'ailleurs meilleur !

M. Davy souligne qu'il s'agit d'un investissement symbolique pour le Siéml dans le fait de disposer exclusivement d'une flotte gaz et d'une flotte électrique.

Pour M. Vernot, le Siéml doit prendre ce risque, et montrer que ce changement est faisable. Les doutes concernent les véhicules transformés après sortie d'usine, en l'absence de recul sur la fiabilité et la durabilité de ces conversions.

Pour M. Tastard, l'investissement dans une station GNV pose un problème : est-ce le Siéml qui va porter la totalité de l'investissement ? Comment la mutualisation va-t-elle pouvoir être gérée ?

M. Charil explique que deux solutions s'ouvrent au Siéml : soit une mutualisation en amont dès l'investissement, solution qui pose des difficultés juridiques. La Poste travaille en effet avec de nombreux sous-traitants. La deuxième solution consiste à supporter ex ante le coût du projet, ce qui constitue certes une prise de risque mais permet de couvrir ce risque via une prestation de service intégrant une marge annexe.

M. Davy explique qu'il s'agit d'un projet précurseur qui doit servir de démonstrateur auprès des

collectivités adhérentes pour les sensibiliser sur l'usage du GNV et leur apporter un retour d'expérience tant sur le fonctionnement de véhicules GNV légers que sur l'utilisation d'une station.

M. Poudray demande si d'autres structures sont actuellement équipées.

M. Charil répond par l'affirmative et cite le Smed13 et le Sigéif. Il évoque également la réflexion avancée du Sydev à ce sujet, en Vendée.

M. Poudray confirme que le Sydev a une longueur d'avance, y compris pour les IRVE car le département de la Vendée est équipé de bornes à recharge rapide.

M. Charil répond que le premier objectif, pour le Siéml, est d'équiper les lieux d'itinérance intra-départementale. Dans un deuxième temps, il s'agira de déployer des bornes à recharge rapide. Puis, dans un troisième temps, il faudra cibler le résidentiel, les parkings d'entreprises etc.

M. Davy précise que dix bornes à recharge rapide sont prévues. Beaucoup de gens faisant des déplacements extra-départementaux sont demandeurs. Il conclut en disant que le projet GNV doit être traité en complémentarité du dossier IRVE.

Après débats, le comité syndical a approuvé le projet d'équiper la flotte du Siéml de 17 véhicules GNV et a autorisé le Président à lancer la procédure de consultation en appel d'offres et à signer le marché, sur la base de l'estimation du coût global de 350 000 €. Enfin, la durée d'amortissement retenue pour cet investissement est de 5 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

9- Attribution de la délégation de service public de distribution de gaz de Candé - Angrie

M. Christian Maillet, vice-président en charge des questions de gaz a rappelé les étapes de la procédure de lancement de cette DSP. Par délibération du 20 novembre, le comité syndical du SIEMML a décidé de lancer une procédure de délégation de service public de la distribution de gaz sur les communes de CANDE-ANGRIE, après avis favorable du comité technique du 12 octobre 2015 et de la commission consultative des services publics locaux du 3 novembre 2015.

Trois entreprises se sont portées candidates : SOREGIES, ANTARGAZ, GRDF.

Lors de sa réunion du 15 mars 2016, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'admission des trois candidatures et à l'ouverture des offres.

Après avoir procédé à l'examen des offres, la commission réunie le 25 mars 2016 a recommandé que les discussions puissent être engagées avec les trois candidats.

Les négociations ont été menées afin d'apporter des éléments de réponse pour la réunion de négociation fixée au 4 mai 2016.

Il s'agissait principalement :

- pour **ANTARGAZ**, d'intégrer la desserte du centre bourg et l'ensemble de la desserte prévue initialement par l'autorité concédante dans le programme de travaux de 1^{er} établissement en proposant une nouvelle tarification;

- pour **GRDF**, de supprimer la desserte de la rue Charles de Gaulle, réexaminer les conditions d'engagement de réalisation de la desserte de 1^{er} établissement, expliciter les conditions économiques, préciser le début des travaux, revoir certaines clauses du cahier des charges (article 29, annexe 1, annexe 6) ;
- pour **SOREGIES**, d'intégrer la desserte du centre bourg et les deux extensions en proposant une nouvelle tarification, réexaminer les conditions d'engagement, présenter une formule annuelle de réévaluation tarifaire, préciser certains éléments (programme d'extensions, date prévisionnelle de début de travaux, la localisation du centre d'exploitation,) et revoir certaines clauses du cahier de charges (article 27, 28, 19, 33 et chapitre 10).

Une offre révisée a été demandée à l'issue de cette procédure de négociation.

Il s'agissait principalement :

- pour **ANTARGAZ**, de réviser l'offre tarifaire à partir de la desserte complète telle que présenté en réunion (linéaire 6 252 mètres avec un coefficient C fixé à 2, 45), et présenter l'offre avec un coefficient C adossé à la grille tarifaire de juillet 2015 et non celle de juillet 2016 ;
- pour **GRDF**, de réexaminer l'offre tarifaire en baissant le coefficient multiplicateur, accepter les coefficients proposés par le SIEML dans la formule de révision tarifaire annuelle, s'engager contractuellement sur la réalisation d'un linéaire de travaux de 1^{er} établissement à hauteur de 80 % par rapport au linéaire prévisionnel moyennant l'application d'une pénalité ;
- de 50 €/ml non construit le cas échéant, revoir la date de début de travaux, de s'engager sur le raccordement en gaz des sites communaux concernés au plus tard le 1^{er} juin 2018 moyennant une pénalité de 100 € par jour de retard par site dans la limite de 50 000 € le cas échéant ;
- pour **SOREGIES**, d'accepter la formule de réévaluation tarifaire proposée par le SIEML, revoir les conditions d'engagements de travaux de 1^{er} établissement, s'engager contractuellement sur la réalisation d'un linéaire de travaux de 1^{er} établissement à hauteur de 80 % par rapport au linéaire prévisionnel moyennant l'application d'une pénalité de 50 €/ml non construit le cas échéant, s'engager sur le raccordement en gaz des sites communaux concernés au plus tard le 1^{er} juin 2018 moyennant une pénalité de 100 € par jour de retard par site dans la limite de 50 000 € le cas échéant, revoir la redevance de concession.

Au terme des négociations, les candidats ont respectivement modifié leur offre initiale pour aboutir aux caractéristiques principales suivantes :

- pour **Antargaz** :
 - o une desserte en deux phases :
 - Phase 1 : tranche ferme, c'est-à-dire réseau de 1^{er} établissement de 350 mètres environ, tranche dit « extension » afin de desservir la zone résidentielle ;
 - Phase 2 : extensions envisageables sur le périmètre communal après prospection commerciale ;
 - o un coefficient multiplicateur de 1,9 ;

- pour **GRDF** :
 - une desserte contractuelle à hauteur de 80 % du linéaire prévisionnel, soit 8 480 mètres contractuel, et une pénalité de 50 €/ml non construit le cas échéant, sous réserve des autorisations nécessaires ;
 - un coefficient tarifaire de 1,85, avec des conditions associées (autorisations, signature d'offres de raccordement) ;
 - la formule de réévaluation tarifaire suivante ;
 Tarif Année N+1 = Tarif Année N x [1 + (50% ICHTrev – TS + 25% TP10b + 25% Prix de vente à l'industrie)] ;
 - une date prévisionnelle de début de travaux en avril 2017 ;
 - un engagement de desserte des sites communaux en juin 2018 moyennant le cas échéant une pénalité de 100 € par jour de retard par site dans la limite de 50 000 € ;
 - un cahier des charges conforme pour des conditions d'exécution du service public prévues initialement ;
 - une redevance conforme au cahier des charge proposé initialement.

- Pour **SOREGIES** :
 - une desserte contractuelle à hauteur de 80 % du linéaire prévisionnel, soit 7 220 mètres contractuel, et une pénalité de 50 €/ml non construit le cas échéant, sous réserve des autorisations nécessaires ;
 - un coefficient tarifaire de 1,34, avec des conditions associées (autorisations, signature d'offres de raccordement) ;
 - la formule de réévaluation tarifaire suivante ;
 Tarif Année N+1 = Tarif Année N x [1 + (50% ICHTrev – TS + 25% TP10b + 25% Prix de vente à l'industrie)] ;
 - une date prévisionnelle de début de travaux en novembre 2016 ;
 - un engagement de desserte des sites communaux en juin 2018 moyennant le cas échéant une pénalité de 100 € par jour de retard par site dans la limite de 50 000 € ;
 - un cahier des charges conforme pour des conditions d'exécution du service public prévues initialement ;
 - une redevance ajustée par rapport au cahier des charges initial.

Les offres ont été analysées au regard de plusieurs critères parmi lesquels le programme de desserte (réseau de premier établissement), les délais de réalisation, les conditions économiques, les conditions d'exploitation et d'exécution du service et des services apportées aux usagers.

A l'examen des offres révisées des candidats, Antargaz présente un linéaire de desserte de premier établissement très faible avec un coefficient tarifaire plus élevé que les deux autres candidats.

La société SOREGIES présente une meilleure offre technico-économique que GRDF avec les mêmes conditions d'engagement et les mêmes garanties contractuelles en termes de réalisation du réseau de premier établissement et de délai de raccordements des sites communaux.

M. Maillet tient néanmoins à souligner que les critères analysés ne portent que sur les conditions d'acheminement de la distribution du gaz naturel, à l'exclusion de toute considération sur les questions liées à la fourniture de ce gaz aux entreprises, collectivités et aux ménages. Persuadé de la nécessité de garantir aux usagers une offre concurrentielle et compétitive, il s'engage à exercer une vigilance toute particulière afin que le contrôle de cette concession porte un regard spécifique sur

l'ouverture du réseau ainsi établi à la concurrence. De la même façon, il surveillera avec une attention toute particulière la bonne application des engagements contractuels du délégataire.

En conclusion, M. Maillet a proposé d'accorder la concession de service public de la distribution de gaz à SOREGIES.

M. Davy explique que Candé offre une réelle opportunité de développement : l'estimation de consommation potentielle est importante, du fait de l'existence d'un collège, d'un hôpital et d'une piscine.

M. Chimier demande une précision sur le nombre de clients potentiels. M. Maillet précise que 196 usagers potentiels ont été dénombrés par Sorégies, sachant qu'un travail de prospection sera réalisé.

Avant de passer au vote, M. Charil précise que sur la forme, un vieil article des statuts du Siéml, amené à disparaître, dispose que seules les collectivités ayant transféré leur compétence gaz peuvent voter. Il fait observer qu'un enchevêtrement des compétences rend cet article difficile à appliquer, d'autant que la plupart des délibérations ont une incidence financière. Les sujets sont transverses et concernent finalement l'ensemble des membres. Dans l'état actuel des transferts de compétence, tous les territoires peuvent donc se prononcer sur le sujet de la DSP gaz, sauf Angers Loire Métropole. 29 élus ont donc pris part au vote (42 moins les 13 membres représentant ALM).

Le comité syndical a donné un avis favorable sur le choix du délégataire SOREGIES et sur l'application des termes du contrat de concession pour une durée de 30 ans. Ainsi, le Président a été autorisé à signer le contrat de concession.

Délibération adoptée à l'unanimité

10- Autorisation de lancer et signer les accords-cadres et marchés subséquents dans le cadre du groupement de commande d'achats d'électricité et de gaz naturel

M. Maillet a rappelé qu'avec la disparition programmée des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz en 2014 et 2015, le SIÉML avait lancé, dès mai 2014, un groupement d'achat d'énergies afin d'accompagner les collectivités dans leurs achats d'énergie.

Le SIÉML a ainsi souhaité apporter une réponse adaptée aux collectivités en suscitant les meilleures offres de prix par la mutualisation des besoins des adhérents potentiels et en se chargeant, en tant que coordinateur du groupement, de l'organisation et de la mise en œuvre d'une procédure d'achat d'énergie complexe qui nécessite de maîtriser le marché de l'énergie.

Le groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer par décision selon les règles qui lui sont propres.

La mission du coordinateur est exclusive de toute rémunération. Ce dernier est toutefois indemnisé des frais externes tels que la publicité pour l'appel d'offre, les frais de conseil...

Le Siéml doit désormais renouveler la procédure d'achat de gaz naturel en vue d'une livraison à partir du 1^{er} janvier 2017, sachant que les élus du Bureau ont par ailleurs proposé d'élargir le groupement d'achats aux tarifs bleus de fourniture de l'électricité, afin de répondre aux nombreuses demandes des collectivités et d'éviter le délitement du groupement d'achat existant.

Ainsi, le comité syndical s'est prononcé favorablement sur le lancement d'une nouvelle procédure de consultation pour l'achat de gaz naturel : un accord-cadre début juillet et un marché subséquent au début du mois d'octobre. La livraison est prévue sur une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

78 membres, ont déclaré leurs besoins au SIEMML pour 573 sites consommant environ 55 GWh de gaz naturel.

Le rapport ayant reçu un avis favorable des membres du comité syndical, M. le Président a été autorisé à lancer cette procédure de consultation et à signer les marchés afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11- Rapport de contrôle de concession de la distribution d'électricité de l'année 2014

M. Jean-Marc Verchère, vice-président en charge de la concession électrique, a rappelé que, conformément à la réglementation, le SIEMML, autorité concédante, doit veiller au respect du contrat de concession signé avec EDF le 28 novembre 1992 ainsi qu'aux différents avenants intervenus depuis.

A ce titre, un rapport du contrôle de concession a été effectué par l'autorité concédante pour le service public de l'électricité, exploité par les concessionnaires Enedis (nouvelle dénomination d'ERDF) et EDF.

Pour rappel, la concession regroupe toutes les communes du département, à l'exception d'Epieds, soit pour 2014, 356 communes.

Le rapport porte sur :

- le tableau de bord, qui présente de manière synthétique l'état de la concession, son évolution et sa qualité en termes de patrimoine, d'exploitation et de services aux usagers ;
- le contrôle des propositions techniques et financières des raccordements des consommateurs et des producteurs traités par les concessionnaires.

Trois autres notes seront également présentées à l'automne :

- l'enjeu des colonnes montantes dans l'habitat collectif ;
- l'impact de la création des communes nouvelles sur le contrat de concession électrique ;
- le suivi de la réforme des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité.

Les membres du comité syndical ont pris acte du contenu du rapport et se sont accordés sur les observations à communiquer à Enedis et EDF.

Le Siéml se félicite du bon niveau de la qualité atteinte sur l'exercice 2014. Néanmoins, l'année 2014 ayant été assez calme concernant les événements climatiques, il faudra veiller au maintien et à l'amélioration de ce niveau de qualité, et veiller au maintien nécessaire de la dynamique des investissements d'Enedis consacrés à la performance des réseaux. Le Siéml souhaite également la mise en place d'un groupe de travail afin de finaliser au plus vite la détermination des indicateurs et critères de suivi de l'impact des investissements délibérés par les deux maîtrises d'ouvrages dans le cadre du programme coordonné de développement et de modernisation du réseau (PCDMR) ; ce

renforcement de la relation entre le syndicat et son concessionnaire étant issu du protocole entre la FNCCR et ERDF au congrès de Montpellier.

Par ailleurs, le Siéml souhaite qu'Enedis fournisse un bilan détaillé tant sur le plan technique que comptable des travaux réalisés dans le cadre des opérations de maintenance lourde dénommées prolongations de la durée de vie des ouvrages ; il regrette la faible traçabilité du financement des ouvrages, notamment les origines de financement, ce qui fragilise l'évaluation des droits du concédant en fin de contrat. Dans le cadre de l'échantillonnage (20 dossiers) des propositions techniques et financières de raccordements analysées, une évolution positive concernant les délais de réalisation des travaux ainsi que la présentation faite des propositions de raccordement au demandeur est à noter.

Enfin, le Siéml va demander à Enedis de porter une attention particulière aux écarts importants concernant le traitement de la facturation des postes HTA/BT au demandeur au regard des coûts réels pour le concessionnaire. Il convient en conclusion de féliciter Enedis et EDF pour les efforts fournis afin de répondre rapidement aux réclamations clients. Il est souhaitable qu'Enedis porte la même attention dans le traitement des réclamations portées par le syndicat dans le cadre du « contrôle continu ». Pour ce faire, un travail est en cours de réalisation afin d'analyser les pistes de progrès à mettre en place pour fluidifier le traitement des dossiers « contrôle continu ».

Les membres du syndicat ont pris acte du rapport et des préconisations demandées. MM. Cyril Badeau et Denis Chimier se sont absentés et n'ont pas pris part au vote, étant personnellement intéressés par le sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité

12- Rapport de contrôle des concessions de la distribution de gaz de l'exercice 2014

Après la présentation du rapport relatif à la concession de distribution publique d'électricité, le comité syndical a pris connaissance du rapport de contrôle de concession pour le service public de la distribution du gaz, présenté par M. Christian Maillet.

Pour l'exercice 2014, le rapport de contrôle porte sur :

- 11 concessions déléguées à GRDF comprenant 68 communes,
- 4 concessions déléguées à Sorégies constituées de 19 communes,
- 6 concessions déléguées à Antargaz comprenant 19 communes,
- Et 3 concessions déléguées à Totalgaz constituées de 21 communes.

Le rapport de contrôle se décline en deux parties, l'état des concessions et leurs évolutions sur la période 2009-2014 et les analyses thématiques.

Pour Totalgaz, un focus a été réalisé sur le processus général d'enregistrement et de gestion comptable des biens concédés. Pour GRDF, l'examen des conditions de réalisation des extensions de réseaux gaz et l'analyse du protocole « nouvelles données nouvelle donne » ont été les deux axes retenus pour l'étude.

M. Maillet précise que ces dossiers ont été analysés avec l'appui du bureau d'études AEC (Association pour l'Expertise des Concessions) lors de deux audits qui se sont déroulés respectivement pour Totalgaz et GRDF le 24 novembre 2015 et le 15 janvier 2016.

La liste des questions à soumettre aux concessionnaires a été définie de la façon suivante :

- GRDF devra présenter la réforme « nouvelles données nouvelle donne » de façon approfondie et devra confirmer que l'introduction de la valeur nette réévaluée dans le compte d'exploitation redéfini n'entraînera pas à terme l'apparition d'un ticket de sortie à la fin du contrat (en 2022). Enfin, il devra communiquer la date de mise à disposition des origines de financements des ouvrages concédés.
- Totalgaz devra mettre en place un inventaire comptable afin de répondre aux enjeux de suivi du patrimoine.
- Antargaz devra confirmer qu'il bénéficie de remise de tranchées et devra expliciter l'absence de valorisation de remises gratuites.
- Enfin, Sorégies devra fournir l'inventaire technique des compteurs.

Les membres du comité syndical ont constaté que le service public a été globalement exécuté dans de bonnes conditions. Le travail fourni par chacun des concessionnaires permet à l'autorité concédante d'exercer sa mission de contrôle dont l'objectif final est d'améliorer la qualité du service public de la distribution du gaz.

M. Thierry Tastard a demandé si les réponses fournies par les concessionnaires donneraient lieu à une présentation formalisée. Il souligne le risque que ce type de rapport soit simplement archivé dans un placard sans la mise en œuvre et le suivi concrets d'un plan d'actions correctives.

M. Maillet et M. Verchère indiquent que le processus de réforme de la gouvernance a retardé le travail sur le contrôle des concessions, mais qu'une vigilance particulière serait en effet apportée au suivi de ces dossiers. M. Charil insiste sur la nécessité de parfaire la procédure contradictoire mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du rapport de contrôle.

M. Adrien Denis a signalé une erreur sur la carte des territoires des concessions gaz concernant la commune de Jarzé.

Les membres du comité syndical ont pris acte de ce rapport et validé les observations qu'il conviendra d'adresser aux concessionnaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

13- Fonds de concours travaux et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

M. Eric Touron, vice-président en charge des questions d'éclairage public a présenté les changements qui sont intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public. Il s'agit d'une délibération habituelle qui fait état des opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Toutes les opérations inscrites sur les listes de ces différents programmes donnent ensuite lieu à la demande de fonds de concours auprès des collectivités concernées.

Les différentes listes d'opérations présentées dans le rapport étant budgétisées au titre de 2016, le comité syndical les a validées et a décidé que les fonds de concours correspondants auprès des communes et EPCI concernés soient sollicités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14- Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2016

M. Davy a présenté le rapport relatif aux subventions accordées au titre du FIPEE 21. En cours d'exercice, le programme donne en effet lieu à des ajustements, issus de demandes nouvelles pour lesquelles les subventions accordées doivent être autorisées. Deux collectivités ont déposé un dossier de demande de financement dont les économies d'énergies ont été estimées via une étude énergétique réalisée dans le cadre de la mission de Conseil en Energie du Siéml.

Les deux projets de rénovation thermique concernent Miré et Soulaire-et-bourg. Le montant total des subventions demandées est de 28 822 €. Lors du comité syndical précédent, le montant total des subventions s'élevait à 563 732 €, ainsi l'autorisation de programme 2016 s'élevant à 1 M€, il restera donc 407 446 € d'ici la fin de l'exercice.

Par ailleurs, la commune de Beaucouzé a demandé un deuxième versement d'acompte d'un montant de 19 135 €, ce qui nécessite de prolonger la convention FIPEE de 3 ans, terminée en 2014.

Le comité syndical a voté en faveur du versement des subventions aux communes concernées pour la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergies. Le Président a été autorisé à signer les conventions afférentes, à prolonger jusqu'au 17 novembre 2017 le contrat FIPEE conclu avec la commune de Beaucouzé et à lui verser un deuxième acompte.

Délibération adoptée à l'unanimité

15- Informations diverses

Le Président a souhaité informer le comité syndical de l'évolution de plusieurs dossiers d'actualité parmi lesquels la campagne de réunions territoriales du printemps 2016, le projet de convention visant à encadrer la possibilité pour les communes de réaliser des interventions de premier niveau sur le réseau d'éclairage public dont elles ont transféré la compétence au syndicat, les enjeux du projet Smile d'expérimentation à grande échelle des réseaux électriques intelligents, un point d'étape sur la tarification du service des infrastructures de recharge de véhicules électriques, l'évolution du dossier de géo référencement des réseaux dit PCRS et pour finir, le calendrier des réunions statutaires du dernier trimestre 2016.

Réunions territoriales du printemps 2016

9 réunions territoriales ont été tenues entre le 27 mai et le 27 juin. Ces réunions ont permis d'aborder cinq points :

- démonstration du nouvel outil informatique collaboratif permettant aux élus de suivre les travaux des différentes réunions statutaires ;
- présentation pour mémoire des principales compétences et services développés par le syndicat avec un focus sur les actions les plus récentes ;
- mise en perspective des objectifs de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et notamment de l'enjeu de la planification des réseaux énergétiques ;
- présentation de la réforme du règlement financier du Siéml adoptée le 26 avril dernier ;
- point d'actualité sur le déploiement du compteur Linky et les oppositions parfois constatées.

Les réunions ont été globalement appréciées par les délégués qui reconnaissent pouvoir s'exprimer avec plus de facilité dans ces instances que ça n'était le cas lors des assemblées générales statutaires pléthoriques. De ce point de vue, le premier retour d'expérience confirme l'intuition selon laquelle la nouvelle gouvernance mise en place, même si elle n'autorise pas tous les délégués à siéger au

comité syndical, permet de structurer le dialogue avec les territoires, conserver un lien fort avec les communes membres et resserrer dans le même temps la coopération avec les intercommunalités.

Un effort sera entrepris pour la campagne de l'automne afin d'anticiper davantage les dates de réunions ainsi que la conception des outils d'animation. Les invitations seront chaque fois que possible élargies au plus grand nombre (suppléants, délégués des communes déléguées des communes nouvelles, voire agents techniques...) afin de favoriser les échanges et la communication.

Projet de convention avec les communes relative à l'encadrement des interventions de premier niveau sur le réseau d'éclairage public

A la demande de la commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou, qui vient d'adhérer à la compétence éclairage public sur l'intégralité de son territoire, une convention a été établie afin de répondre à son besoin de conserver la possibilité de garder la main, dans un souci de proximité et de réactivité, sur un certain nombre d'interventions techniques simples sur le réseau d'éclairage public.

Sensible à la pertinence de cette requête, le Siéml a souhaité encadrer et généraliser cette pratique tout en garantissant un haut niveau de sécurité, étant entendu que pour les collectivités qui ont transféré la compétence Epu, le SIÉML porte l'entière responsabilité du réseau. Afin de prévenir les risques d'incidents ou d'accidents, d'éviter la double activité et de garantir la traçabilité des interventions et la bonne connaissance de l'état du réseau sans déstabiliser le fonctionnement du marché de maintenance, une convention type a été établie. La conception de cette convention faisait partie des objectifs affichés dans le plan Eclairage public 2015-2020.

Les signataires de la convention s'engagent à respecter une procédure de communication avec le syndicat ainsi qu'un plan de prévention commun afin d'assurer la sécurité des agents notamment au travers d'une procédure d'habilitation et de la mise à disposition d'équipements adaptés avec les tâches demandées.

Comment intégrer la dynamique du projet Smile ?

Pour mémoire, le projet Smile constitue la réponse commune des régions Bretagne et Pays de la Loire à l'appel à projets lancé dans le cadre du plan « Réseaux électriques intelligents » de la Nouvelle France industrielle afin de déployer à grande échelle les technologies de réseaux électriques intelligents. Déposé le 17 juillet 2015, le projet est porté par les conseil régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que plusieurs syndicats départementaux d'énergie dont le Sydev et le Sydela. Le consortium regroupe également les métropoles de Nantes et Rennes, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), le pôle de compétitivité Images et Réseaux, le pôle de compétitivité S2E2, le pôle d'Excellence Cyber et les agences régionales et chambres de commerce et d'industrie de Bretagne et Pays de la Loire, Cofely Ineo, Niji, Bouygues Energies et Service, Delta Dore, Alstom, Schneider Electric, SPIE, etc. Le Gouvernement a annoncé les résultats de l'appel à projets le 15 mars dernier. Après analyse des dossiers par un collège d'experts indépendants, trois d'entre eux sont retenus dont le dossier Smile, pour un financement attendu d'au moins 130 millions d'euros qui a terme, permettra l'instauration d'une véritable vitrine industrielle des savoir-faire français dans le domaine des réseaux électriques intelligents.

Les interactions entre le projet Smile et le Maine-et-Loire seront plurielles. On peut parier qu'Angers, Cité des objets connectés, ne manquera pas de mobiliser son écosystème afin de proposer des biens et services au profit du développement de Smile. De son côté, le Siéml s'engagera afin de recueillir sur son territoire des déclinaisons opérationnelles du projet, dans un but démonstratif afin que le

plus grand nombre puisse s'approprier les enjeux des réseaux intelligents. Lors de la réunion de Bureau du 5 juillet prochain, M. Eric Matthieu, coordinateur Smile au sein de l'Agence régionale interviendra afin de présenter les 17 sous-projets (également appelés briques) du projet Smile. Cette réunion permettra également au syndicat de proposer des pistes afin de contribuer à l'une de ces briques.

Point d'étape sur la mise en œuvre de la tarification des IRVE

Pour mémoire, environ 50 bornes ont déjà été installées dont une trentaine sont en service. On constate un léger retard à l'allumage lié à différents obstacles dont la mise en place du processus travaux, le problème de normes électriques, les difficultés de connexion GPRS des bornes et le développement des outils informatiques et monétiques.

Ces difficultés ne remettent pas en cause l'objectif ambitieux de terminer le déploiement fin 2016. En effet, le syndicat est convaincu que la clientèle ne pourra pas se développer tant que le réseau n'est pas perçu dans sa dimension globale et tant que le service n'est pas parfaitement abouti notamment dans sa dimension monétique.

Deux solutions de paiement sont proposées :

- un dispositif d'abonnement "classique" avec règlement mensuel a posteriori, deux moyens de paiement associés (prélèvement SEPA et carte bancaire) et moyens d'actionner le point de charge (badge RFID et Smartphone) ;
- le paiement à l'acte au travers de l'accès à une application en ligne (via Smartphone ou internet) et paiement ex ante forfaitaire en ligne.

Le réseau de bornes du Siéml ne dispose pas de terminal bancaire ni de lecteur de CB sans contact. En effet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage avait attiré notre attention sur le coût prohibitif d'un terminal. Par ailleurs, le dialogue compétitif n'a pas permis de faire émerger une proposition en ce sens. Toutefois, le syndicat réalise une veille méticuleuse des récentes évolutions à ce sujet. Ainsi par exemple, deux syndicats au moins, dans le département de l'Eure et celui de l'Indre, sont parvenus tout récemment à équiper leurs bornes d'un lecteur de carte bancaire.

En fonction de ces moyens de paiement, la construction des tarifs a relevé d'une démarche empirique : des hypothèses ont été établies à partir de la modélisation économique conçue par notre AMO puis actualisée par les services ; ces hypothèses ont été complétées par des séances de travail avec les élus du Bureau de telle façon à croiser une approche économique avec une vision plus intuitive de l'acceptation du prix.

Plusieurs points semblent satisfaisants, parmi lesquels l'atteinte de l'objectif de mise en place d'une tarification dès le lancement du service et la garantie d'une certaine universalité du service au travers du paiement à l'acte via Smartphone.

En revanche, plusieurs points ne semblent pas satisfaisants. En tout premier lieu, un certain nombre d'incertitudes techniques, réglementaires et commerciales pèsent sur la supervision monétique des bornes.

Plusieurs pistes d'évolution sont à l'étude. En premier lieu, les moyens de paiement pourraient être adaptés. Le paiement sans contact par exemple, constitue une piste très prometteuse ! En second lieu, il conviendra d'établir un prix de gros dans l'hypothèse où le Siéml rejoindrait une plateforme d'interopérabilité. En troisième lieu, il s'agira, dans la mesure des possibilités techniques, d'adapter

la tarification "abonnés" en fonction de la capacité de charge de la batterie du véhicule afin de ne pas discriminer les usagers en fonction des types de véhicules qu'ils utilisent.

Le point sur le développement du projet PCRS

Le Plan Corps de Rue Simplifié PCRS, première couche du SIG, permettra de positionner tous les réseaux sur le terrain avec une grande précision. Il est indispensable aux gestionnaires de réseaux sensibles pour répondre aux DT/DICT avec une grande précision et pour garantir la sécurité des intervenants sur les chantiers.

Sa mise à jour au fil de l'eau entraînera des réductions de coûts d'études en limitant les interventions de géomètres. Le SIEML, futur gestionnaire du PCRS, travaille de concert avec ALM pour créer un partenariat départemental afin que cet outil profite à tous les gestionnaires de voirie et de réseaux à moindre coût.

A cette fin, ENEDIS, GRDF, les agglomérations et 2 syndicats d'eaux ont été rencontrés ainsi que des géomètres, des entreprises de travaux, des bureaux d'études et d'autres syndicats d'énergies et de géomatique.

Le PCRS peut être créé à partir de levés sur le terrain (acquisition dynamique) ou des plans ENEDIS ou GRDF. Une étude est menée pour répertorier les avantages et les inconvénients.

La conscience des enjeux financiers très lourds et le jeu d'acteurs qui s'est mis en place afin de minimiser l'impact pour chacune des parties ne facilitent pas les discussions, mais la négociation avance malgré tout... Une réunion d'information le 5 juillet à Saint-Jean de Linières permettra de sensibiliser tous les acteurs concernés du département.

Calendrier des réunions statutaires de la rentrée

M. Davy est revenu sur le nouveau règlement financier qui a l'avantage de rendre parfaitement transparente la politique de participation du Siéml aux différents types de travaux et de présenter un système équitable de dégressivité de la TCCFE sur 3 ans.

Il a par ailleurs évoqué le moment important du congrès de Tours concernant la négociation relative au cahier des charges ENEDIS. Aucun avenant n'a été réalisé jusqu'alors mais des perspectives intéressantes sont établies pour harmoniser le cahier des charges en France. Un projet de signature peut être envisagé à l'automne.

En conclusion, le Président a annoncé le calendrier des réunions statutaires arrêté lors de la réunion du Bureau du 7 juin 2016 :

- **Septembre 2016**
 - o Réunion de Bureau le mardi 6 septembre à 10 h 00.

- **Octobre 2016**
 - o Réunion de Bureau le mardi 4 octobre à 10 h 00,
 - o Réunion du CoSy le mardi 25 octobre à 10 h 00.

- **Novembre 2016**
 - o Réunion de Bureau le mardi 8 novembre à 10 h 00.

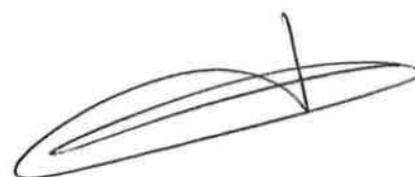
- **Décembre 2016**

- Réunion de Bureau le mardi 6 décembre à 10 h 00,
- Réunion du CoSy le mardi 20 décembre à 10 h 00.

Il a par ailleurs appelé l'attention des membres du comité syndical sur le fait que la réunion du 25 octobre se déroulera en période de vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 H 10 et invite les participants au cocktail déjeûnatoire servi à l'issue de la séance.

Le Président du Syndicat
Jean-Luc DAVY.



Annexe

Etaient présents Mme JEANNETEAU Annick, MM. BADEAU Cyril, BOISNEAU Jean Paul, BOUCHER Yves, BOULTOUREAU Hubert (délégué suppléant de GALON Joseph), CAILLEAU Marc, CHALET Daniel, CHESNEAU André, CHIMIER Denis, DAVY Jean-Luc, DENIS Adrien, DENIS Michel, DUPERRAY Guy, GELINEAU Jackie, GOUBEAULT Jean Pierre, GUEGAN Yves, HUCHON Pierre, LEFORT Alain, LEPETIT Dominique, MAILLET Christian, MANCEAU Paul, MARCHAND Gérard, MARTIN Jean Pierre, MARY Jean Michel, MENANTEAU Joseph, MIGNOT Eric, MOREAU Jean Pierre, MOUSSERION Eric (délégué suppléant de BONNIN Jean Michel), PAVAGEAU Frédéric, PIOU Serge, POITOU Remy, POUDRAY Eric, RENAUD Jacques, ROISNE Didier, ROUX Jean Louis, SIRE Michel, SOTTY Jean, TASTARD Thierry, VERCHERE Jean Marc, VERNOT Pierre, et VEYER Philippe.

Avait donné pouvoir de voter en son nom M. TOURON Eric, délégué de la circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (Distré) à M. DAVY Jean-Luc, délégué de la circonscription des PORTES DE L'ANJOU (Daumeray),

Etaient excusées Mme DAILLEUX-ROMAGON Dominique et HONORE Marie-Christine ainsi que MM. BOLO Philippe, BROSELLIER Pierre, CHUPIN Camille, DESOEUVRE Robert, DUPONT Hubert, HEIBLE Gabriel, MOISAN Gérard, PIERROIS Benoît, POT Christophe et SAVOIRE Michel.